
30^{ème} Conseil des ministres de la COI : le temps de l'action et des résultats

La création prochaine d'une alliance des compagnies aériennes de l'Indianocéanie, l'installation de centres à Madagascar et aux Seychelles dédiés à la sécurité maritime ou encore la création à Madagascar d'une unité de coordination des projets de sécurité alimentaire figurent parmi les principales décisions prises par le 30^{ème} Conseil de la Commission de l'océan Indien (COI). Résolument ancré dans une phase d'action qui porte déjà ses fruits, le Secrétariat général a soumis à l'examen de son Conseil des ministres plus de 40 sujets qui couvrent un large éventail de secteurs.

Connectivité

Le Conseil s'est félicité des avancées concrètes sur les fronts de la desserte aérienne et maritime et de la connectivité numérique.

Il a salué en particulier l'annonce, pour le 18 juin, de la signature à Madagascar d'un accord historique créant une alliance des transporteurs aériens de l'Indianocéanie baptisée Alliance Vanille. Elle aura pour objectif d'améliorer concrètement la desserte aérienne inter-île.

Concernant les questions maritime et numérique, le Conseil a pris bonne note des études en cours visant à élaborer des programmes régionaux d'infrastructures qui seront proposés à l'Union européenne pour financement sous le 11^e Fonds européen de développement (FED).

Sécurité

Le Conseil a entériné l'installation à Madagascar d'un Centre de fusion de l'information maritime et indiqué son soutien à la création d'un Centre de coordination opérationnelle de l'action de l'Etat en mer aux Seychelles. Cette décision participe ainsi à la sécurisation des espaces maritimes de l'océan Indien occidental ainsi qu'à la mise en œuvre effective de la Stratégie maritime intégrée de l'Union africaine.

Les Etats ont également décidé de réactiver la coopération en matière de lutte contre la délinquance transnationale et le terrorisme. Une plateforme commune des services compétents de la région se réunira dans les prochains mois.

Sécurité alimentaire

Dans la continuité de la conférence des bailleurs sur la sécurité alimentaire en Indianocéanie de février 2015, le Conseil de la COI a avalisé la stratégie visant à traduire dans les faits le potentiel de Madagascar en tant que « grenier de l'océan Indien ». Il a notamment été décidé d'implanter une unité de contact et de coordination dans la Grande Ile en vue d'optimiser l'appui des bailleurs à cette stratégie.

Changement climatique

Le Conseil a approuvé une Déclaration commune Commission de l'océan Indien – Union européenne en vue de la Conférence Paris-Climat 2015 (COP 21). Celle-ci reflète la convergence de vues existante entre les pays de la COI et l'Union européenne dans la perspective de la création d'un nouveau cadre de régulation international en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit également de réitérer la nécessité de parvenir à un accord prenant en compte les aspirations légitimes des Petits Etats insulaires en développement à l'industrialisation et au développement dans l'esprit des recommandations de la Conférence de Samoa de septembre 2014.

Stabilité politique

Le Conseil s'est félicité de la consolidation de la démocratie dans la région avec le retour de la normalité constitutionnelle à Madagascar.

Il a pris bonne note de l'intérêt de l'Union européenne à soutenir un programme régional « Paix et stabilité » sous le 11^e FED permettant à la COI de remplir pleinement sa mission politique en faveur de la bonne gouvernance et du renforcement continu des institutions démocratiques.

Partenaires

Le Conseil se félicite du partenariat solide et renouvelé avec l'Union européenne dans le cadre du 11^e FED. Les ministres indiquent leur volonté d'approfondir cette relation en faveur du développement de l'Indianocéanie et de renforcer le rôle politique de l'organisation comme l'y invite l'Union européenne.

Les membres du Conseil ont indiqué leur appréciation positive quant à la qualité des relations avec l'Agence française de développement et le Fonds français pour l'environnement mondial qui appuient la mise en œuvre de projets relevant de la protection des biens publics mondiaux. Ils encouragent le Secrétariat général à poursuivre ses efforts de consolidation et de diversification des partenariats avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et les agences du Système des Nations unies.

Le représentant de l'Union européenne a souligné l'importance de la solidité de la structure organisationnelle de la COI et a invité les Etats membres à prendre progressivement le relais de l'Union européenne et d'autres bailleurs s'agissant de l'appui au fonctionnement de l'organisation.

Economie bleue/océanique

Le Conseil a souhaité marquer l'importance qu'il accorde à la question de l'économie bleue / océanique comme levier de développement durable. Il a approuvé la tenue d'une conférence régionale sur le sujet à La Réunion dans les prochains mois.

Présidence du Conseil

Madagascar a fait état de l'accord de la France pour le prolongement exceptionnel de son mandat à la présidence du Conseil de la COI qui s'étendra jusqu'en décembre 2015.

Il a été convenu que le prochain Conseil se tiendra en février 2016 à La Réunion.

ONUSIDA

En marge du Conseil, le Secrétaire général de la COI et la représentante de l'ONUSIDA pour la région de l'océan Indien ont signé un nouveau protocole d'accord visant à relancer leur coopération en faveur de la lutte contre le VIH-SIDA dans l'Indianocéanie. « *Ce partenariat historique entre nos organisations peut mettre fin au VIH-Sida comme menace de santé publique d'ici 2020* », a indiqué la représentante de l'ONUSIDA en présence des membres du Conseil.

Représentation de haut niveau

Preuve de l'engagement de Madagascar dans la coopération régionale, le président de la République Hery Rajaonarimampianina a procédé à l'ouverture officielle du 30^e Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien (COI) le 20 mai 2015 à Antananarivo en présence des membres du

gouvernement malgache, les représentants des pays membres de la COI, le corps diplomatique et les représentants des partenaires au développement et du secteur privé.

Le Conseil des ministres, présidé par Béatrice Atallah, ministre des Affaires étrangères de Madagascar, a réuni Abdoukarim Mohamed, ministre des Relations extérieures et de la Coopération de l'Union des Comores, Etienne Sinatambou, ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international de Maurice, Joël Morgan, ministre des Affaires étrangères et des Transports des Seychelles, et Claudine Ledoux, ambassadrice déléguée à la coopération dans l'océan Indien représentant le ministre français des Affaires étrangères et du Développement international.